

## A l'ordre du jour

de la séance du CSAL FS du 02/04/2025

- ▶ Présentation de la Note d'Orientations ministérielles 2025-2026
- ▶ Formations Santé, Sécurité et Condition de Travail (SSCT)
- ▶ Fiches de signalement, d'accident de service, registre santé et sécurité au travail.
- ▶ Alerte incendie du 11 mars 2025.
- ▶ Questions diverses.

Le 2 avril 2025 s'est tenue une formation spécialisée (FS) portant principalement sur la présentation de la note d'orientations ministérielles sur la santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026, le budget alloué à la DNEF en la matière, les formations Santé, Sécurité et Condition de Travail (SSCT) et l'alerte incendie du 11 mars 2025.

Etaient présentes les organisations syndicales suivantes : CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et CFTC Finances Publiques.

La séance a été présidée par M. PERRAUD, Directeur de la DNEF.

Lecture a été faite des déclarations liminaires CGT et Solidaires (celle de la CGT-DNEF est jointe au présent compte-rendu et sera accessible sur notre site accessible depuis l'url <https://dnef.cgtfinancespubliques.fr>).

En réponse à notre déclaration liminaire, M. PERRAUD nous a indiqué que les postes au choix à la DGFIP concernent essentiellement les cadres A+ ; selon lui il n'y a aucune discrimination à la DNEF due au fait que sont au choix les postes de cadre A sur la totalité de la DNEF et les postes de B en structure brigades depuis cette année. La direction veillerait à tendre vers la parité. Elle souligne une difficulté à ce titre concernant le recrutement des cadres A+. La direction a souligné la diversité des profils recrutés : autant de sorties d'école que d'agents expérimentés en 2024. M. PERRAUD a insisté sur le fait qu'il tenait à cette mixité.

A cette occasion, a été posée la question des agents de la DNEF promus de C en B et de B en A et de leur possibilité de rester à la DNEF s'ils le souhaitent (pour information, la DNEF a connu plusieurs doctrines, notamment celle de ne pas retenir les agents promus). M. TESSON a répondu que les agents promus devraient acquérir de nouvelles compétences, imposant de changer de service. Le directeur a précisé que cette doctrine n'était pas figée dans le marbre.

Concernant le flex-office, il ne s'agit pas d'un souhait de la direction de l'instaurer à la DNEF.

## ► **Présentation de la Note d'Orientations ministérielles 2025-2026.**

La note a été présentée par Mme Valérie COHEN (Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention). Cette feuille de route vise à structurer et animer la politique Santé, Sécurité et Condition de Travail – SSCT du ministère.

6 axes prioritaires ont été définis sur un plan pluriannuel :

- **Axe 1 :** Conforter une politique ambitieuse et ministérielle en santé sécurité au travail concertée en instances de dialogue social et reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié. Cette politique repose, selon ce document, sur notamment un réseau de préventeurs professionnels dédiés, dont 95 médecins du travail sur la totalité du territoire français... Pour information, 3 seulement sont affectés sur le 93, dont 2 pour la DGFIP et 1 pour les Douanes...
- **Axe 2 :** Faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels : assurer l'efficacité des campagnes annuelles de recueil des risques, prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention pour tous. Nous espérons qu'à la DNEF les prochaines campagnes DUERP soient l'occasion d'écouter ce que le personnel ont à dire et non pas, comme à chaque fois, minimiser les risques – qu'ils soient ressentis ou non – pour éviter de paraître comme une Direction à problème ;
- **Axe 3 :** Agir sur l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail ;
- **Axe 4 :** Prévenir les risques de désinsertion professionnelle ;
- **Axe 5 :** Renforcer la prévention contre trois risques professionnels : les atteintes à la sécurité des agents, le risque amiante et l'impact du changement climatique ;
- **Axe 6 :** Agir en faveur de la préservation de la santé mentale et renforcer l'accompagnement des agents dans ce domaine.

Nous avons appris à cette occasion par l'intermédiaire de Mme Isabelle DELANNOY, l'assistante sociale présente lors de cette instance, que l'Action Sociale avait emménagé au rez-de-chaussée de l'immeuble bâtiment B. L'accès s'en fait depuis l'extérieur du bâtiment.

## ► **Formations Santé, Sécurité et Condition de Travail (SSCT)**

Contrairement à l'ordre du jour prévisionnel, le budget de la formation spécialisée n'a pas pu être abordé faute d'en connaître le montant pour l'instant.

Toutefois, une liste potentielle de formations liées à la santé et sécurité au travail nous a été présentée avec un accent particulier posé sur les formations gestes qui sauvent (secourisme). La direction incite les agents à participer à ce type de formations et regrette que des agents se désistent parfois au dernier moment empêchant de réattribuer la place pour un autre agent, présentant qui plus est un coût certain pour le budget formation.

Une formation spécifique sera prévue dans un second temps sur la santé mentale pour les agents et une également pour les chefs de service.

## ► L'alerte incendie du 11/03/2025.

Il nous a été confirmé que cette évacuation faisait suite à une réelle alerte incendie. L'alarme s'est déclenchée dans le local « déchets » du restaurant interentreprises au rez-de-chaussée à cause de vapeurs de jets d'eau qui ont embué le détecteur.

Aucune instruction n'avait été diffusée en amont aux agents alors même que la DGE, gestionnaire de l'immeuble, était installée depuis 2 mois. Aucun guide file et serre file n'avait été désigné. Il n'est donc pas étonnant qu'un « flou certain » se soit installé quant à la conduite à tenir pour sortir de l'immeuble, d'autant plus que le lieu de rassemblement était inconnu des collègues.

Nous avons évoqué notamment l'engorgement de l'escalier A lors de l'évacuation, emprunté par trop de collègues ignorant qu'ils pouvaient également évacuer par l'escalier B.

Quant au lieu choisi pour le rassemblement des agents, à savoir l'esplanade du Paddock, nous avons rappelé à la direction notre opposition à ce choix, étant donné que l'accès à cet endroit nécessite de traverser l'avenue Gaston Roussel où circulent beaucoup de véhicules. Le lieu même du rassemblement pose problème puisqu'il s'agit d'un lieu de passage de véhicules.

La direction a expliqué ne pas avoir d'autres lieux à proposer au regard des contraintes techniques et géographiques de l'emplacement de l'immeuble. Toutefois les 3 DNS vont se réunir afin de redéfinir les modalités d'évacuation de l'immeuble.



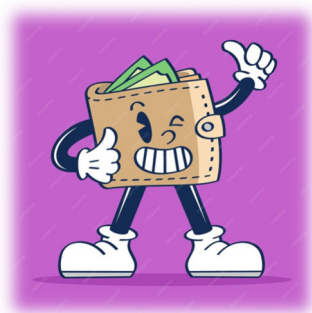
Camion roulant au milieu des collègues stationnés sur l'esplanade.

## ► Questions diverses

- La CGT Finances Publiques a abordé les cas préoccupants de plusieurs services confrontés à des situations de risques psycho-sociaux et / ou managérial et / ou matériels.

Pour chaque cas, la direction nous assure prendre la mesure du problème et chercher des solutions plus ou moins applicables à court et moyen termes.

- Concernant la réception de la prime de restructuration, la direction n'a pas pu donner de date exacte d'attribution en raison du traitement actuel de la fiabilisation des adresses personnelles des agents, ce qui peut prendre un certain temps.
- Au sujet de l'arrivée des nouveaux agents en mai, la DNEF ignore leur nombre ou encore le lieu où ils les installeront. La direction a précisé que ni télétravail ni flex-office ne seront imposés aux agents pour permettre l'accueil des JAPAS.
- La direction a été questionnée sur les audits en cours dans certaines directions concernant le télétravail et les agents nomades. Elle nous a assuré qu'aucune réflexion n'était menée en ce sens à la DNEF actuellement, et qu'aucune modification des conditions de travail actuelles de ces agents à la DNEF n'est prévue.



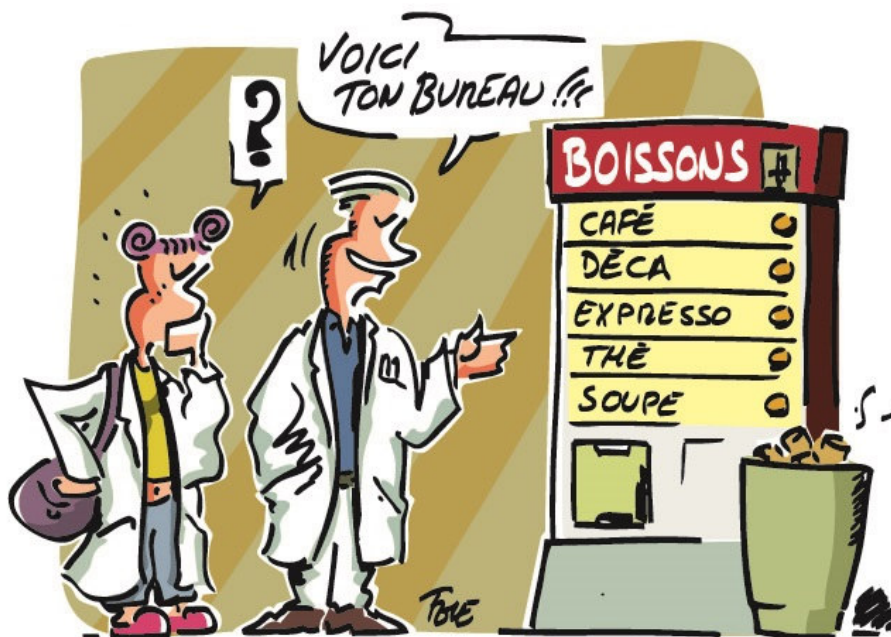
- La CGT Finances Publiques a évoqué plusieurs dysfonctionnements en cours et / ou résolus parmi lesquels : les odeurs nauséabondes au 7ème et 8ème étages, les fenêtres qui ne ferment pas, les WC qui ne ferment pas, des clés de bureaux manquantes, la disparité de température dans les bureaux (trop froid ou très chaud), la taille des bureaux versus le nombre d'agents qui s'y entasse, le non-entretien des locaux pour certains endroits, etc.

La direction enjoint chaque service qui connaît des dysfonctionnements bâtimentaires et / ou mobiliers de faire un mail en ce sens à la DGE sur la BALF dédiée ([dge.romainville.service-technique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dge.romainville.service-technique@dgfip.finances.gouv.fr)) avec copie à la BALF de la Division 1 de la DNEF ([dnef.division1rh@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dnef.division1rh@dgfip.finances.gouv.fr)).



**En clair, si vous avez des problèmes = faites un mail.**

- Nous avons appris que la cafeteria ne sera ouverte que lorsque le bâtiment C sera occupé !!!
- Enfin, l'installation des distributeurs de collations et boissons est en cours d'étude par la direction.



**renforcer les moyens de lutte  
contre la fraude fiscale**

**ENQUÊTES • FISCALES**